

SAONE-ET-LOIRE

CLUNY

*AMENAGEMENT
D'UNE SALLE DE SPECTACLES*

Maître d'ouvrage et Maître d'Oeuvre:

Commune de Cluny
Mairie
Parc Abbatial
71250 CLUNY

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date limite de remise des offres : **27 MAI 2011 à 17H00**

ARTICLE I - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente opération a pour objet les travaux d'AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE SPECTACLES

ARTICLE II - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

II. 1. Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres

La présente procédure adaptée concerne un marché de travaux passé par le pouvoir adjudicateur en procédure adaptée (Article 28 du C.M.P.)

Les entreprises étrangères candidates sont soumises à la législation française. Leurs offres sont rédigées en langue française.

II. 2. Maîtrise d'œuvre - Maîtrise de chantier

La Maîtrise d'œuvre est assurée par le Maître d'Ouvrage représenté par le Maire Monsieur Jean Luc DELPEUCH.

Le responsable technique est Monsieur KURALONEK Jean Luc : 03 85 59 89 48

II.3. Décomposition en tranches et en lots

- Lot 1 – Remplacement des sièges
- Lot 2 – Maçonnerie
- Lot 3 – Revêtement de sol
- Lot 4 – Electricité
- Lot 5 – Aspiration centralisée
- Lot 6 - Serrurerie

II.4. Contrôle technique

SANS OBJET

II.5. Variantes

Les entreprises ne pourront pas présenter de variante.

II.6. Délai d'exécution

Le délai d'exécution des travaux est de **un mois et demi (1.5 mois)**(ce délai ne tient pas compte des congés) à partir de la date fixée par l'ordre de service prescrivant à l'entrepreneur de commencer l'exécution des travaux lui incombant.

II.7. Modification de détail au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

II.8. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix jours (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

II.9 Modalités d'attribution du présent marché

Attribution en marchés séparés.

Les soumissionnaires peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou de plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

Le marché pourra être attribué à toute forme de groupement.

Critères de jugement des offres :

Ce jugement sera effectué dans les conditions selon les critères suivants :

1/ Prix : 50%

2/ Valeur technique : 30 %

2/ Délai de mise à disposition d'une équipe par rapport à la date de la commande avec le principe d'organisation de la cellule chantier : 10%

3/ Note environnementale : 10%. Note faisant apparaître :

- l'existence d'une démarche environnementale volontaire et effective au sein de l'entreprise.

- les mesures envisagées pour réduire les nuisances

- les dispositions envisagées pour assurer le bon déroulement, le suivi et la traçabilité de l'évacuation des déchets de chantier.

Le choix de l'offre la plus avantageuse se fera d'après la formule suivante :

Note globale (sur 100) = note prix + note valeur technique + note délai + note environnementale

- 1) Le critère « prix » jugé sur 50 points. L'offre de prix la moins élevée se verra attribuer la note maximum de 50 points, les notes des offres suivantes seront minorées de points égal à l'écart en pourcentage par rapport à cette offre selon la formule suivante :
$$50 - (((\text{offre de l'entreprise} / \text{offre de prix la moins élevée}) \times 50) - 50)$$
- 2) Le critère « valeur technique » jugé sur 30 points, sera apprécié au vu du document de synthèse sur le candidat et du mémoire technique fournis avec le devis et les bordereaux de prix selon la formule suivante :
 - a. Moyens et références pour 20 points
 - b. Mémoire technique et pertinence des propositions pour 10 points
- 3) Le critère « délai » jugé sur 10 points, sera apprécié en fonction de la durée prévue des travaux
- 4) Le critère « environnement », jugé sur 10 points sera apprécié au vu de la note environnementale.

ARTICLE III - PRESENTATION DES OFFRES

Les dossiers de consultation des entreprises pourront être adressés à chaque entrepreneur, qui en fera la demande écrite à :

| |
|---|
| Monsieur le Maire En Mairie 71250 CLUNY Tél. 03 85 59 05 87 – Fax 03 85 59 16 34 |
|---|

Ou par courriel à direction-generale@cluny.fr

Conformément au Nouveau Code des Marchés Publics, les dossiers seront envoyés dans les six jours qui suivent la réception de la demande pour les marchés de travaux et de services. Les renseignements complémentaires éventuels seront communiqués au plus tard 6 jours avant l'échéance de la date limite de réception des offres.

3.1 Renseignements relatifs à la candidature :

- la lettre de candidature et habilitation du mandataire pour ses co-traitants
- D.C.4 et D.C.5 entièrement renseignés.
- le chiffre d'affaires global des trois dernières années et le chiffre d'affaires concernant les travaux auxquels se réfère le marché réalisé au cours des trois derniers exercices
- Certificats de capacité pour des travaux similaires au cours des trois dernières années.
- Qualifications professionnelles ou références équivalentes
- Les moyens humains et matériels affectés à l'exécution du marché.
- Attestation d'assurance en cours de validité

3.2 : Contenu des offres

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

A - Un projet de marché comprenant :

- un acte d'engagement (A.E.), cadre ci-joint à compléter, à dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises qui seront signataires du marché.
- le cahier des clauses administratives particulières, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification.
- le cahier des clauses techniques particulières
- le devis descriptif quantitatif
- plan

Aménagement d'une salle de spectacles

B - un mémoire des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux, comprenant :

- un mémoire technique pour chaque lot permettant d'apprécier la valeur technique de l'offre, la manière d'exécuter les travaux, les options techniques proposées et les modalités de déroulement de chaque étape,
- le planning prévisionnel des travaux de chaque lot, détaillant les différentes phases complétées de leur délai d'exécution.

ARTICLE IV - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront transmises sous enveloppe cachetée portant l'adresse suivante :

| |
|---|
| Monsieur le Maire En Mairie 71250 CLUNY |
|---|

avec la mention apparente « NE PAS OUVRIR - CONSULTATION » - SAONE-ET-LOIRE - CLUNY - Aménagement d'une salle de spectacles - Lot n°.....

L'enveloppe contiendra les justificatifs et pièces à produire suivant le paragraphe ainsi que l'offre (acte d'engagement, devis, CCTP, CCAP, ...).

L'absence d'une quelconque de ces pièces entraînera l'exclusion de l'entreprise.

Attention : En cas de co-traitance, chaque candidat membre du groupement devra fournir individuellement tous les justificatifs demandés lors de la sélection des candidats (une déclaration par membre du groupement).

avant la date et l'heure limite indiquées sur la page de garde du présent règlement.

Ou si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à cette même adresse par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination **avant** ces mêmes date et heure limites. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus, ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Horaires d'ouverture de la Mairie :

| | | |
|-----------------|-------------------------|-------------------------|
| Lundi | | De 14h00 à 17h30 |
| Mardi | De 9h00 à 12h00h | De 14h00 à 17h30 |
| Mercredi | De 9h00 à 12h00 | De 14h00 à 17h30 |
| Jedi | De 9h00 à 12h00 | De 14h00 à 17h30 |
| Vendredi | De 9h00 à 12h00 | De 14h00 à 17h30 |

Aménagement d'une salle de spectacles

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront s'adresser à :

D'ordre administratif : Madame BOUQUET
En Mairie
71250 CLUNY

Tél 03 85 59 89 38 – Fax 03 85 59 16 34
Mail : direction-generale@cluny.fr

D'ordre technique : Monsieur KURALONEK
En Mairie
71250 CLUNY

Tél 03 85 59 89 48 – Fax 03 85 59 89 49
Mail : dst.mairie-cluny@orange.fr

Aménagement d'une salle de spectacles

ANNEXE AU REGLEMENT DE CONSULTATION

RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A REMETTRE PAR LES CANDIDATS

(si groupement, à remettre par chacun des membres)

| LISTE DES DOCUMENTS | à dater et signer | à parafer | à compléter ou à rédiger |
|--|----------------------|--------------|---------------------------------|
| 1) Documents remis à la présentation des candidatures | | | |
| • Lettre de candidature DC4 | x | | x |
| • Déclaration du candidat – Volet 1 du modèle DC5 | x | | x |
| • Déclaration du candidat – DC7 | x | | x |
| • Copie de l'état annuel des certificats reçus ou copie des différents certificats fiscaux ou sociaux, ces documents devant être certifiés conformes à l'original par le candidat attestant de la situation du candidat au 31.12.N-1 (ou attestation sur l'honneur) | x | | x (formule de certification) |
| • une liste des moyens du candidat en renvoi de la rubrique 8 de la déclaration DC5 | x | x | x |
| • Références de travaux de restauration sur bâtiments anciens de moins de 3 ans pour le lot n°2 | x | x | x |
| • Références de travaux similaires de moins de 3 ans pour tous les lots | x | x | x |
| • ou <u>tout autre document</u> permettant d'apprécier la capacité de l'entreprise à réaliser les prestations du marché. | x | x | x |
| • Attestation sur l'honneur du candidat déclarant qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324.9- L324.10-L341.5-L125.1-L125.3 du Code du Travail | x | | x |
| • une note détaillée précisant les références et les moyens en personnel et matériels du candidat ou ses qualifications pour des prestations similaires dans les trois dernières années. | x | x | x |
| • une copie des attestations d'assurance couvrant les risques de l'exécution du marché | x | | |
| 2) Documents composant l'offre du candidat | | | |
| • L'acte d'engagement avec éventuellement son annexe | x | x | x |
| <i>Dans le cas où les variantes sont autorisées, la variante proposée par le candidat doit faire l'objet d'un acte d'engagement séparé auquel doit être joint un détail chiffré.</i> | x | x | x |
| • Le Cahier des Clauses Administratives Particulières | x | x | x |
| • Le Cahier des Clauses Techniques Particulières | x | x | x |
| • Le Devis Descriptif. | x | x | x |